

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	6
Votant	6

Date de convocation : 29/11/2022

**Décision modificative
budgétaire n°2 – Exercice
2022**

Délibération n°39-2022

Séance du 9 décembre 2022

Le Président expose que la décision modificative budgétaire n°2, proposée ce jour à l'approbation, a pour objectif d'ajuster un certain nombre de crédits budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Président propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 012-Charges personnels et frais assimilés	+ 3 560,00	
6411-Salaires	+ 2 210,00	
6413-Primes et gratifications	+ 670,00	
64141-Personnel statutaire	+ 300,00	
6451- Cotisations à l'URSSAF	+ 260,00	
6453-Cotisations aux caisses de retraites	+ 10,00	
6454-Cotisations aux Pôle emploi	+ 110,00	
Chapitre 65-Autres charges gestion courante	+ 300,00	
OP510 -6512-Droits d'utilisations-informatique	+ 300,00	
Chapitre 022-Dépenses imprévues fonctionnement	- 3 860,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 13-Subventions d'investissements		+ 208 000,00
13111-Agence de l'eau - OP209-62 ^{ème} tranche		+ 69 000,00
13111-Agence de l'eau - OP408-Réservoir Moras en Valloire		+ 139 000,00
Chapitre 23-Immobilisations en cours	+ 208 000,00	
2315-OP209-Travaux 62 ^{ème} tranche	+ 5 650,00	
2315-OP210-Travaux urgence 2022-CVM	+ 192 270,00	
2315-OP303-Travaux amélioration qualité de l'eau	+ 4 900,00	
2313-OP303-Travaux amélioration qualité de l'eau	+ 350,00	
2315-OP401-Travaux divers réservoir	+ 1 930,00	
2313-OP408-Réservoir Moras en Valloire	+ 2 900,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	208 000,00 €	208 000,00 €

Le Bureau Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE cette décision modificative budgétaire n°2,
- AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits et à la modification budgétaire tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

